



LE RENDEZ-VOUS
CÔTE D'IVOIRE 2030
GROUPE CONSULTATIF
POUR LE FINANCEMENT DU PND 2026-2030



**MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**GROUPE CONSULTATIF POUR
LE FINANCEMENT DU
PND 2026-2030**

08 - 09 JUILLET 2026

**FICHE D'OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Production des intrants et de matériel



DESCRIPTION DU SECTEUR

AMBITION DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAIN

Les taux de couverture des besoins nationaux s'établissent actuellement à 49% pour les viandes et abats, 13% pour le lait et produits laitiers et 12% pour les produits halieutiques, entraînant des importations évaluées à près de 782 milliards de FCFA (MIRAH, 2025). Pour inverser cette tendance et couvrir 75 % des besoins en protéines animales et halieutiques d'ici 2030, l'État doit impérativement bâtir une infrastructure de production locale et solide. Cela nécessite de résoudre le problème à la racine en garantissant la disponibilité de ces intrants et équipements essentiels pour moderniser et booster la production nationale.

IMPORTANCE DU SECTEUR/DOMAIN DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

Le secteur des ressources animales et halieutiques est un pilier stratégique de l'économie ivoirienne, jouant un rôle crucial dans la sécurité alimentaire, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Avec une contribution croissante au PIB agricole, il est au cœur de la stratégie de souveraineté alimentaire du pays.

PERFORMANCES / PALMARÈS DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAIN AU NIVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ÉCONOMIQUE

Les contributions du secteur aux PIB national et agricole sont évaluées respectivement à 2 et 6% en 2021.

SOCIAL

Le secteur dispose d'un potentiel significatif d'emploi pour les jeunes générations, qui représentent la majorité de la population active en Côte d'Ivoire. Au-delà de la dimension genre et jeunesse, l'inclusion sociale dans le secteur couvre les couches des pêcheurs, des aquaculteurs et des éleveurs, dont les conditions d'activité se caractérisent par une précarité élevée et une faible couverture par les dispositifs de protection sociale.

RAPPEL DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES SECTORIELS

- Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture de deuxième génération (PONADEPA II 2026-2030) ;
- Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2022–2026 ;
- Plan National de Développement (PND) ;
- PRO-ALIMENTS.

COMPARAISON DES STATISTIQUES AU NIVEAU MONDIAL, AFRICAIN OU RÉGIONAL

MONDIAL

La production d'intrants (aliments, alevins, produits vétérinaires) et de matériels d'élevage et halieutique en Côte d'Ivoire est effectivement peu développée et faiblement industrialisée, la rendant fortement dépendante des importations, contrairement à la tendance mondiale et à certains acteurs régionaux.

Au niveau mondial, les marchés des intrants (alimentation, santé animale) et du matériel de pêche sont en progression, soutenus par des innovations technologiques.

AFRICAIN

En 2025, l'Afrique a enregistré la plus forte croissance mondiale de production d'aliments pour animaux (+11,5 %), portée par l'intensification de l'élevage. La pêche artisanale, pilier du secteur, représente 60 à 70 % de la production continentale, avec une forte demande pour du matériel moderne.

RÉGIONAL

L'Afrique de l'Ouest connaît une croissance rapide de la production d'aliments pour animaux (+28 % sur la dernière décennie). Cependant, la Côte d'Ivoire se doit de renforcer sa position dans la production d'intrants et de matériels d'élevage afin de contribuer au développement de l'aquaculture et des filières animales

DEMANDE

en Intrants et Matériel (Élevage & Halieutique)



LE POTENTIEL DU SECTEUR

À l'horizon 2030, d'importants besoins sont identifiés dans les différentes filières.

- Pêche : 1 991 embarcations modernes.
- Aquaculture : 313 millions alevins, +200 000 tonnes d'aliments, 46 000 infrastructures de production (cages flottantes, étangs, bacs hors sol) .
- Aviculture : 101 millions de poussins chair d'un jour, 500 000 tonnes d'aliments, matériels et équipements.
- Filière lait : production de de concentrés alimentaires, production de de semences fourragères.
- Filière Bovin viande : 4 millions de tonnes de fourrage, compléments alimentaires
- Filière ovine : 81 765 tonnes d'aliments, 53 763 tonnes de compléments alimentaires
- Filière porcine : 700 000 tonnes d'aliments.

AVANTAGES COMPARATIFS

D'importants avantages comparatifs pour le développement de l'élevage et de l'aquaculture. D'abord, le pays bénéficie d'un climat favorable ainsi que d'abondantes ressources en eau et de terres propices à l'aquaculture et à l'élevage mais aussi à la production des matières premières pour l'alimentation animales et halieutiques. Ensuite, sa position de leader agricole régional, lui permet de disposer de sous-produits agricoles et agro industriels valorisables pour la fabrication d'aliments pour bétail et poissons. Par ailleurs, la mise en place du CAS Aliment, constitue un levier important pour stimuler la production locale d'aliment. Enfin, l'organisation progressive des interprofessions contribue à structurer les filières et à renforcer la compétitivité du secteur.

CAPITAL HUMAIN

Le secteur des ressources animales et halieutiques en Côte d'Ivoire bénéficie d'une main-d'œuvre abondante, le secteur agricole employant plus de 50 % de la population active. Le pays dispose également d'une expertise locale, notamment à travers des institutions de formation (INP-HB, INFPA, Universités) et divers centres spécialisés, qui assurent la formation dans la production (alevins, aliments fourrages, maïs...) la santé animale et la gestion des exploitations.

DISPONIBILITÉ / ACCÈS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières locales pour l'alimentation animale incluent le maïs, le soja et des résidus agropastoraux valorisables. Le pays dispose aussi d'un potentiel génétique (poussins d'un jour, alevins, porcelets) et de produits vétérinaires pour soutenir les filières. Cependant, la plupart des équipements techniques (moteurs de bateau, matériels de laboratoire) sont importés, offrant des opportunités de développement pour les circuits de distribution locaux.

NOMBRE D'EMPLOIS ATTENDUS

La mise en œuvre de la PONADEPA d'ici 2030 devrait avoir un impact significatif sur l'emploi, avec la création de plus de 700 000 emplois directs et indirects attendus. Une attention particulière sera accordée à l'insertion des femmes et des jeunes, avec une dynamique de croissance continue du secteur.



LES ATOUTS

CADRE RÉGLEMENTAIRE / INSTITUTIONS PUBLIQUES

Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire :

- Décret D/97/205/ PRG/SGG du 18 septembre 1997 portant exonération de droits et taxes à l'importation d'intrants et de matériels à usage agricole, de pêche et d'élevage.
- Loi n°90-442 du 29 mai 1990 portant institution d'un prélèvement compensatoire sur les produits animaux importés et le décret n°90-445 du 29 mai de ladite loi ;
- Loi de fiance 2005 sur l'uniformisation du montant du prélèvement compensatoire à 1000 f CFA /kg sur tous les produits avicoles ;
- Ordonnance n°2009-406 du 31 décembre 2009 portant prorogation prélèvement compensatoire sur les importations en Côte d'Ivoire de volaille morte de basse cours et leurs abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés ;

- Circulaire douanière n°1248 du 19 novembre 2004 relative à l'exonération de TVA sur les matériels agricoles ;
- Loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de santé publique vétérinaire ;
- Décret n°2022-548 du 13 juillet 2022 fixant les conditions d'exercice des métiers liés au secteur des ressources animales et halieutiques.
- Décret n°2022-392 du 08 juin 2022 déterminant et réglementant les professions agricoles.

ÉLIGIBILITÉ AU CODE DES INVESTISSEMENTS

Les projets de production d'intrants et de matériels d'élevage et halieutiques sont éligibles au Code des Investissements (Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018). Les projets de fermes aquacoles, d'écloseries, d'usines d'aliments et d'infrastructures de transformation peuvent bénéficier des avantages du régime général et des régimes spéciaux d'investissement.

INCITATIONS FISCALES À L'INVESTISSEMENT

TVA réduit de 9% au lieu de 18% sur les intrants, aliments et emballages.

l'agrément à l'investissement (CEPICI) permet de bénéficier d'exonérations douanières et fiscales (sur 5 à 15 ans) pour les équipements, notamment dans la transformation locale.

DISPONIBILITÉ DE LA QUALITÉ DE MAIN D'ŒUVRE ET D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR

- La mise en place de ZODECAB avec la création des agrégats ;
- Existence de Centres d'Application et de Spécialisation et des structures de formation (INFPA, ESA, Universités...)
- Disponibilité d'une Main d'œuvre qualifiée en l'occurrence des vétérinaires, des ingénieurs agronomes, des zootechniciens et des techniciens formés dans les écoles spécialisées (ENSEA, écoles d'agronomie, instituts vétérinaires, Universités, Grandes écoles, etc.) ;
- Existence d'usines locales de fabrication d'aliments pour volaille, de D'Offices vétérinaires, de laboratoire (LANADA), d'abattoirs modernes, chambres froides, réseaux de transport et marchés spécialisés.

LIEN AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (INVESTISSEMENT VERT)

- Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage sur l'économie circulaire et ;
- Valorisation des déchets et effluents des infrastructure en bioénergie (bio-digesteurs) et en engrais organiques ;
- La promotion des investissements dans les équipements à faible impact environnemental ;
- Utilisation des matériaux bio sourcé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Marché de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (112,5 millions de bovins ; 169,8 millions d'ovins ; 224,3 millions de caprins ;

14,6 millions de camelins) (CEDEAO, 2019)

300 millions de consommateurs




Stabilité politique et économique confirmée, et existence du Guichet Unique CEPICI pour les démarches d'investissement.



LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

Création d'une unité de production

- Création d'unités de fabrication d'aliments pour bétail, volailles et poissons ;
- Création d'industries de production de matériels d'élevage et d'aquaculture (cages, couvoirs, bassins, équipements de pêche, etc.)
- Implantation d'unités de production d'alevins et de poussins d'un jour
- Implantation d'unité de fabrication de médicaments et produits vétérinaires

	<p>Développement de services à partir des nouvelles technologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'applications mobiles de conseils techniques et de commercialisation des intrants ; • Déploiement de solutions de e-commerce pour les équipements et intrants du secteur. <p>Divers services connexes liés au secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de maintenance et de réparation des équipements d'élevage et halieutiques ; • Prestations de formation technique et d'accompagnement des producteurs ; • Développement de services logistiques, de conservation frigorifique et de transport spécialisé ; • Mise en place de laboratoires d'analyses sanitaires et de contrôle qualité. <p>Exploration de l'économie du savoir liée au secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la recherche appliquée en nutrition animale et aquaculture ; • Développement de centres d'innovation et de transfert de technologies ; • Production et diffusion de données techniques et statistiques sectorielles ; • Promotion des partenariats entre universités, centres de recherche et entreprises privées. <p>Leviers du secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte demande nationale et sous-régionale en matière d'intrants et de matériels d'élevage, • Disponibilité de matières premières agricoles pour l'alimentation animale, • Volonté politique de modernisation du secteur à travers la PONADEPA II ; • Potentiel important de création d'emplois et de valeur ajoutée; • Position stratégique de la Côte d'Ivoire comme hub économique régional.
 <p>LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR</p>	<p>SECTEUR PUBLIC</p> <p>Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH)-Direction de la Production Animale (DPA) ; Direction des Pêches ; Direction de l'Aquaculture ; Centre d'Application et de Spécialisation ; Pro-Aliment ; Prepico, Fonds Interprofessionnels dédiés au secteur pour le financement de la Recherche et du Conseil Agricole (FIRCA). programmes (DPSP), Direction de la Formation, de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits (DF2VP)</p> <p>SECTEUR PRIVÉ</p> <p>Interprofession : IPRAVI, INTERAQUA, INTERPORCI, INTERPRU, INTERPECHE, OIAGRCI.</p> <p>Opérateurs agro-industriels, fournisseurs d'intrants et transformateurs de produits animaux.</p> <p>COMMUNAUTÉ</p> <p>Coopératives et groupements d'éleveurs et de pêcheurs associations de femmes rurales actives.</p> <p>LE SECTEUR</p> <p>BAD, FAO, FIDA, INTESA SAOPOLO, SACE.</p>
 <p>LES RÉGIONS CONCERNÉES</p>	<p>Tout le territoire national.</p>
 <p>QUELQUES LIENS UTILES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • www.mirah.gouv.ci-Ministère des Ressources Animales et Halieutiques • www.cepici.gouv.ci-Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire • www.225invest.ci-Portail Unique des Services à l'Investisseur • www.firca.ci-Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole • www.ppp.gouv.ci-Comité National de Pilotage des PPP • www.fao.org/africa/fr-FAO-Élevage en Afrique de l'Ouest